

ASSEMBLÉE NATIONALE

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3190)

Commission	
Gouvernement	

N° 192

AMENDEMENT

présenté par

Mme Sylvie Bonnet, Mme Bonnivard, M. Bonnefoy, Mme Corneloup, M. Duparay, Mme Duby-
Muller, Mme Dalloz, M. Rolland, M. Boucard, Mme Chazé et M. Bazin

ARTICLE 32

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
